

L'an **DEUX MIL SEIZE**  
**VINGT-NEUF AOUT à 20H30**

Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de M.CARRAS Stéphane, Maire  
Date de convocation : 23/08/2016

**Présents** : M. Stéphane CARRAS, Mme Agnès BISSARDON, MM. Etienne MAUGICE, Gaëtan BROUARD, Bernard GLABACH, Bernard CLECHET, Christian FOURNIER, Alain ALLEC, Mme Dominique LECERF, MM. Benjamin CHAMPION, Max MICHAUD,

**Absents excusés** : MM. Franck GEYMET, MMES Annie SECCO, Yannick MAREAU, Edith BELLET.

Mme Agnès BISSARDON a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres  
En exercice : 15      Présents : 11      Pouvoir de vote : 0      Votants : 11

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Contribution financière exceptionnelle SIVARES
- Accueil périscolaire : organisation et fixation du tarif
- Renouvellement convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre de médecine scolaire
- Validation du choix de l'entreprise retenue pour le lot n°10-menuiseries intérieures bois dans le cadre de la convention sous mandat avec la Communauté de Communes de Beaurepaire portant sur l'opération « Construction d'une école primaire, transformation des salles de classes actuelles en salle d'animation et rénovation partielle du château»
- Organisation inauguration équipement multisports
- Questions diverses

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation.

Les conseillers souhaitent aborder en questions diverses :

- Mme Agnès BISSARDON : transport scolaire
- M. Bernard CLECHET : rencontre artisans

M. le Maire ajoute que suite aux nombreuses incivilités constatées cet été, il souhaite évoquer avec les conseillers l'éventualité de la mise en place d'une vidéosurveillance sur l'équipement multi-sports.

#### **DELIBERATION N° 2016-22**

##### **Objet :**

##### **Contribution financière exceptionnelle SIVARES**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'en 2016 les élus des communes membres du SIVARES, syndicat créé pour gérer le centre social OVIV, ont souhaité la dissolution de ce syndicat tout en soutenant et maintenant les activités du centre social OVIV.

Il est ressorti des différentes réunions qu'avant la dissolution du SIVARES, qui sera prononcée le 31 décembre 2016, il est nécessaire d'apporter une contribution financière exceptionnelle. La somme de 30.000 € est demandée aux membres du SIVARES pour contribuer au financement de l'ensemble des activités du centre social OVIV.

M. le Maire propose de prévoir un versement complémentaire en fonction de la clé de répartition suivante validée lors du Conseil Syndical du SIVARES le 20 juillet 2016 selon le tableau ci-dessous (2<sup>ème</sup> cas retenu), ce qui représente un montant de 2.143 € pour la commune de Montseveroux.

Clef de répartition	divisé par 7			
	1 <sup>er</sup> cas	2 <sup>ème</sup> cas	3 <sup>ème</sup> cas	4 <sup>ème</sup> cas
Auberives sur Varèze	4 286 €	4 286 €	4 286 €	4 286 €
Chalon	4 286 €	2 143 €	500 €	0 €
Cheyssieu	4 286 €	4 286 €	4 286 €	4 286 €
Cour et Buis	4 286 €	2 143 €	500 €	0 €
Monsteroux-Milieu	4 286 €	2 143 €	500 €	0 €
Montseveroux	4 286 €	2 143 €	500 €	0 €
Vernioz	4 286 €	4 286 €	4 286 €	4 286 €
CCTB	0 €	8 571 €	15 143 €	17 142 €
Total	30 000 €	30 001 €	30 000 €	30 000 €

M. le Maire précise que lors de l'élaboration du budget 2016 la commune avait prévu une marge complémentaire pour le compte du SIVARES qui couvre entièrement cette participation supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 8 voix pour et 3 abstentions :

- décide de verser un montant complémentaire de 2.143 € sur le budget 2016 du SIVARES à titre exceptionnelle,
- dit que les crédits sont prévus au budget primitif,
- autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de ce versement.

#### **DELIBERATION N° 2016-23**

##### **Objet :**

**Accueil périscolaire : organisation et fixation du tarif**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la fin de l'année scolaire 2015/2016, l'OVIV avait fait part à la commune du fait qu'elle ne pourrait plus assurer le transport scolaire en minibus à la rentrée 2016/2017 pour les enfants qui allaient à la garderie du centre de l'OVIV.

Fin juin, le conseil municipal avait décidé de travailler sur la mise en place d'un accueil périscolaire au château. Durant l'été, Mme Bissardon, 1<sup>ère</sup> Adjointe chargée des Affaires scolaires, a pris différents contacts et reçus deux animateurs proposant leur service.

Il est ressorti des différentes réunions de l'été que l'intérêt de la commune était effectivement de mettre en place un accueil périscolaire sur Montseveroux, répondant ainsi à l'attente des parents.

La gestion de cet accueil serait confiée à l'ATELIER AR'CHEL, représenté par Rachel Bueno qui travaillait auparavant avec l'OVIV, et à «ANIM ET FETE », représenté par Antoine COFFIN qui intervenait déjà dans le cadre des NAP.

Les horaires de l'accueil seraient les suivants :

- Matin : du lundi au vendredi de 7h00 à 8h20
- Soir : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h30.

Monsieur le Maire précise que les NAP auront toujours lieu les lundi et jeudi de 16H00 à 17h00. Les ateliers seront différents de ceux proposés pendant l'accueil périscolaire et une employée communale interviendra en troisième personne en fonction du nombre d'enfants.

Afin de ne pas créer de déséquilibre entre l'accueil périscolaire et les NAP, il est proposé de rendre les NAP payantes, au même prix que l'accueil à savoir 0,50 € le quart d'heure, soit 2,00 € de l'heure par enfant, étant précisé que pour les temps de NAP l'inscription sera automatiquement faite pour une heure.

Le coût estimé pour cet accueil est de 11.000 € pour l'année scolaire pour la commune.

Séance du conseil municipal du 29/08/2016

Deux conventions seraient donc signées :

- convention avec l'ATELIER AR'CHEL : Rachel BUENO prendrait en charge, en plus de l'accueil des enfants et de la fourniture des goûters, toute la gestion administrative (inscriptions, facturation, encaissements ...). La participation des parents à hauteur de 2,00 € de l'heure par enfant serait donc directement encaissée par l'ATELIER AR'CHEL et un forfait de 510 € par mois (soit 5.100 € pour l'année scolaire) lui serait versé par la commune.

- convention avec ANIM ET FETE : Antoine COFFIN facturerait ses heures d'animation à raison de 7,00 € de l'heure.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette organisation et sur le tarif.

Des discussions s'ensuivent sur le tarif : M. Alain ALLEC fait part de sa crainte du mécontentement des assistantes maternelles qui risquent de perdre la garde d'enfants qu'elles avaient juste le temps du périscolaire compte-tenu du coût moins élevé de l'accueil périscolaire proposé par la commune.

Il lui est répondu que dans la mesure où le service proposé n'est pas le même, une assistante maternelle ayant un service plus personnalisé compte-tenu du nombre d'enfants gardés et une amplitude horaire plus large, la différence de coût se justifie. De plus, le prix a été envisagé en tenant compte de ce que les parents payaient lorsque leurs enfants étaient gardés par l'OVIV.

Mme Dominique Lecerf ajoute que l'année dernière les NAP étaient gratuites et que cela n'a entraîné aucun problème avec les assistantes maternelles.

M. Max Michaud propose que le coût soit fixé à 2,50 € de l'heure.

M. le Maire décide de mettre aux voix l'organisation de l'accueil périscolaire suivantes :

Horaires :

- Matin : du lundi au vendredi de 7h00 à 8h20

- Soir : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h30.

Tarif accueil périscolaire : 0,50 € le quart d'heure, soit 2€ de l'heure.

Tarif NAP le lundi et le jeudi de 16h00 à 17h00 : 2,00 € de l'heure.

Signature des conventions avec Rachel Bueno et Antoine Coffin dans les conditions décrites ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour et 1 abstention :

- approuve l'organisation de l'accueil périscolaire dans les conditions décrites ci-dessus,
- approuve le tarif de l'accueil périscolaire à 0,50€ le quart d'heure pour l'accueil périscolaire et de 2,00€ de l'heure pour les heures de NAP les lundi et jeudi de 16h00 à 17h00,
- autorise le Maire à signer les conventions annexées à la présente délibération avec les intervenants,
- dit que les crédits seront prévus au budget primitif,

#### **DELIBERATION N° 2016-24**

##### **Objet :**

##### **Renouvellement convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre de médecine scolaire**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une convention définissant les modalités de participation de la commune aux frais de fonctionnement du service médico-scolaire a été signée le 17 juin 2013, pour les années scolaires 2012/2013, 2013/2014 et 2014/2015 avec la ville de la Côte-Saint-André, qui accueille ce centre dans des locaux communaux.

Il expose que cette convention est arrivée à échéance et qu'il convient de la renouveler. La base forfaitaire par élève serait toujours fixée à 1€ par élève, pour une période couvrant les années scolaires 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve les termes de renouvellement de la convention,

- autorise M. le Maire à signer avec la ville de la Côte Saint André la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre de médecine scolaire.

## DELIBERATION N° 2016-25

### Objet :

Validation du choix de l'entreprise retenue pour le lot n°10-menuiseries intérieures bois dans le cadre de la convention sous mandat avec la Communauté de Communes de Beaurepaire portant sur l'opération « Construction d'une Ecole Primaire, Transformation des salles de classes en salle d'animation et rénovation partielle du château »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'opération « construction d'une école primaire, transformation des salles de classes en salle d'animation et rénovation partielle du château » a fait l'objet d'une convention de mandat en date du 07/05/2015 confiant la réalisation de l'opération à la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire (CCTB).

Vu la délibération du 23 juin 2016 validant le choix des entreprises retenues, à savoir :

- lot n°1 : désamiantage	
TBC DESAMANTAGE	22 030,50 €
- lot n°2 : démolition-RSO-Maçonnerie	
GLANDUT	72 244,82 €
- lot n°3 : Terrassement-VRD	
BUFFIN TP	226 304,83 €
- lot n°3 bis : Fondations spéciales	
SAS ELTS	33 000,00 €
- lot n°4 : Maçonnerie-BA	
GLANDUT	305 340,58 €
- lot n°5 : Charpente couverture zinguerie	
CHARPENTIERIS DE SONNAY	127 939,22 €
- lot n°6 : Etanchéité	
NOIR ETANCHEITE	16 500,00 €
- lot n° 7 : Enduit de façade	
KILINC	18 808,30 €
- lot n°8 : Métallerie	
METALLERIE ROLLAND	16 767,93 €
- lot n°9 : Menuiseries extérieures bois	
PROPONNET	115 093,00 €
- lot n°11 : Plafonds plâtrerie peinture	
VALLOIRE DECO	118 398,65 €
- lot n°12 : Isolant ouate	
JACQUE ET COMPAGNIE	7 980,00 €
- lot n°13 : Enduit chaux-Chanvre	
CABESTAN SCOP SA	36 293,90 €
- lot n°14 : Carrelage Faïence	
CARROT JLC	35 979,38 €
- lot n°15 : Revêtement de sol mince	
CLEMENT DECOR	23 819,92 €
- lot n°16 : Espaces verts – Clôtures & plantations	
ISS ID VERDE	18 807,50 €
- lot n°17 : Equipement de cuisine	
CUNY	62 000,00 €
-lot n°18 : CVC – Plomberie	
SAS ODDOS Claude	191 954,76 €

Séance du conseil municipal du 29/08/2016

- lot n° 19 : Electricité	
ELECTRICITE GENERALE POIPY	112 520,00 €
	-----
TOTAL HORS TAXES	1 561 783,29 € HT

Considérant que le lot n°10 avait été déclaré sans suite et qu'une nouvelle consultation avait été lancée le 15 juin pour une réponse attendue pour le 13 juillet,

Considérant qu'à l'issue de l'ouverture des plis, une analyse des offres a été effectuée par la maîtrise d'œuvre,

Considérant que lors de sa réunion du 18 juillet la commission d'appel d'offres ad hoc a décidé de lancer des négociations,

A l'issue des négociations, il est proposé de retenir :

- lot n°10 : Menuiseries intérieures bois	
PROPONNET	85 198,14 € HT

M. le Maire demande donc aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur la validation du choix de l'entreprise ci-dessus désignée et de prendre acte que le montant total des marchés de travaux s'élève à 1 646 981,43 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

**Valide** le choix du candidat retenu pour le lot n°10-menuiseries intérieures bois,  
**Prend acte** que le montant total des marchés de travaux s'élève à 1 646 981,43 € HT

### Inauguration terrain multi-sports

L'inauguration aura lieu le 14 octobre prochain en présence de Marie-Amélie LE FUR. M. le Maire indique qu'il a déjà envoyé une pré-invitation à certaines personnalités et que Mme Florence GOUCHE, sous-préfet, M. Jean-Pierre BARBIER, Député et Président du Conseil Départemental, M. Bernard SAUGEY, Sénateur, M. Michel SAVIN, Sénateur, et M. Christian NUCCI, Président de la CCTB, ont déjà répondu qu'ils seraient présents.

Il convient donc d'organiser le déroulé de cette inauguration.

Après discussions il est décidé que l'accueil se fera à partir de 16h00 et que l'inauguration aura lieu à 17h00 suivie du pot de l'amitié. Une visite du château sera organisée pour les personnalités vers 16h30.

Il convient de prendre contact avec le Cellier et la pizzeria pour passer commande.

Le pot serait organisé à l'extérieur si le temps le permet.

A prévoir : sonorisation, éclairage.

### Questions diverses

- **Transport scolaire** : Mme Agnès BISSARDON informe que les parents des enfants scolarisés à l'école maternelle du Gontard empruntant le transport scolaire avaient demandé la gratuité du transport. Suite à différentes réunions entre le Département et les élus concernés il a été décidé de mettre en place cette gratuité ainsi qu'un nouveau circuit entre les différentes écoles des communes de Vernioz, Monsteroux-Milieu, Montseveroux et Cour et Buis. Ainsi, le car montera jusqu'au village de Montseveroux. Mme BISSARDON signale que suite à ces modifications, certains arrêts ont été supprimés.

- **Rencontre artisans** : M. Bernard CLECHET demande si la commune organise la rencontre des artisans et dans l'affirmative il conviendrait de fixer la date. Il est décidé que la rencontre artisans aura lieu le samedi 25 février 2017.

- **Vidéosurveillance terrain multi-sports** : M. le Maire fait part aux conseillers que suite aux nombreuses incivilités qui ont été constatées durant l'été dans le village et le terrain multi-sports venant d'être réalisé, il conviendrait peut-être de mettre en place un système de vidéosurveillance. Une discussion s'ensuit. Après un tour de place, il ressort que la majorité des conseillers sont favorables à la mise en place d'un tel système.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h30.

